LE ROLE DES NOTAIRES D'UN VILLAGE BRESSAN AUX XVIe-XVIIe SIECLES

Cette communication n'est qu'une esquisse. Me Paul Perrault s'est chargé des XVIIIe et XIXe siècles, voire du XXe. La réflexion et la problématique nous sont communes. Mais il restait, une fois de plus, la «terra incognita» des deux premiers siècles modernes. Je leur ai consacré une rapide recherche, parce qu'il nous a semblé que l'activité du notaire devait être placée dans une très large perspective si l'on voulait détecter des inflexions.

Ma recherche a pris pour cadre Romenay, un bourg voisin de la ville de Cuisery où se place l'étude de Me l'errault, un peu plus rural bien qu'il jouisse — et il y a matière à réflexion dans ces dénominations par les gens du passé — du titre de «ville». Romenay, seigneurie ontre-Saône de l'évêque de Mâcon (1), comptait quelques deux cents feux à la fin du XVIIe siècle (2). Plusieurs notaires, mais en nombre variable, y exerçaient en même temps.

J'ai utilisé une méthode éprouvée, devenue classique, mise au point par Jean-Paul Poisson — un praticien du notariat, comme Paul Perrault. Il l'a présentée au Centre d'Histoire Économique et Sociale de Lyon 2 en 1972 (3). Elle consiste à classer les actes par nature, puis à calculer les pourcentages, afin de détecter les évolutions dans le temps et les oppositions entre lieux et milieux. M. Poisson a appliqué, avec brio, cette méthode essentiellement à des grandes villes (Paris, Lyon, Toulouse...) et au XVIIIe siècle (4). Que donnait-elle dans un petit village, et aux XVIIe et XVIIIe siècles? Ma recherche m'a vite montré les difficultés de la méthode. D'une

part, difficulté technique, surmontable par un historien disposant de beaucoup de temps : il faut travailler sur les actes eux-mêmes, non sur les Répertoires, trompeurs comme le montre bien Paul Perrault, et d'ailleurs souvent manquants; or, les minutes n'affichent pas toujours leur «nature», surtout au XVIe siècle, ou bien de façon vague; il faudrait lire le contenu pour savoir ce que cachent des termes comme «accord», «pasche», «réachapt», et naturellement «quittance»; se pose alors le problème de la lecture rapide. Pour ma part, disposant de peu de temps, je m'en suis tenu aux mentions portées en haut des actes, renvoyant à la trappe ubuesque du «non identifié» ceux qui cachaient trop leur véritable identité. La seconde difficulté est plus grave, parce qu'elle met en cause le caractère scientifique des résultats : comment déterminer la «nature» des actes ? Quelle parenté établir entre eux ? Autrement dit, quel classement adopter, reposant sur quelle taxinomie ? J'ai élaboré ma propre classification, mais pour la soumettre à discussion

Les résultats de mon sondage sont donnés dans le tableau annexe. J'ai choisi quatre notaires, en fonction de la masse appréciable de leurs actes, dans quatre périodes inégales mais la moyenne par année et le calcul des pourcentages permettent de les comparer. J'ai classé les actes en 11 catégories, regroupées ensuite en quatre rubriques.

Une première réflexion concerne l'activité globale du notaire. A Romenay, elle semble s'amplifier du début du XVIe au début du XVIIe, puis stagner à la fin de ce dernier siècle; mais il faut tenir compte de l'activité simultanée de plusieurs tabellions, en nombre variable suivant les années : si Chappuis est apparemment sans concurrent jusqu'en 1540, on trouve ensuite 7 notaires au cours de la seconde moitié du XVIe, 12 au cours de la première moitié du XVIIe, 7 dans la seconde moitié. Dans ces conditions, la méthode du sondage est-elle valable, pour déterminer l'activité notariale totale?

Deuxième réflexion, sur les grandes catégories d'instrumentation notariale. J'ai regroupé les actes sous quatre rubriques : 1. la vie économique courante, impliquant un maniement ou transfert d'argent; 2. les arrangements entre personnes, qui parfois règlent aussi des questions d'argent, mais après un litige : les «pasches», transactions sur le paiement des dots, «infra-justice» ou compromis entre les parties d'un procès, contrats de communion en biens; 3. les actes personnels et familiaux : mariages, testaments, donations à cause de mort; 4. les actes publics et collectifs : procurations des habitants d'un hameau pour défendre leurs communaux, rôles d'impôts, assemblées d'habitants. Ces diverses composantes sont évidemment plus ou moins représentées dans mon échantillon, vu sa petite taille; un élargissement est souhaitable. Le cas de Romenay semble montrer :

- une majorité forte, des deux-tiers aux trois-quarts, des actes de la vie économique; elle est même plus forte que ne la laissent apparaître mes chiffres, puisque d'autres transactions onéreuses se cachent sous d'autres rubriques; de plus, cette prééminence se maintient sur les deux siècles;
- la stabilité des arrangements et compromis entre personnes :
 c'est là que le notaire intervient le plus comme intermédiaire, et c'est toute la trame de la sociabilité villageoise ou du moins une bonne partie qui passe dans le secret de son étude; il agit quotidiennement et discrètement comme régulateur de la vie sociale la plus banale;
- la diminution des «actes personnels» à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, entre deux périodes de pourcentages élevés;
- la faiblesse insigne, sur les deux siècles, des actes enregistrant la vie publique et collective; mais on peut se demander si je suis tombé sur les bons notaires, à cet égard; M. Perrault, dépouillant l'ensemble des actes de Cuisery pendant trois années au XVIIIe siècle en trouve une vingtaine; il faudrait donc effectuer le même comptage total à Romenay.

On peut suivre sur le tableau l'évolution de chacune des 11 catégories que j'ai déterminées, dans une analyse plus fine. Je me borne à souligner quelques points, les plus évidents : la chute des ventes et acquêts au cours du XVIIe siècle; la hausse, par contre, des amodiations pendant ce même siècle, par rapport à leur très bas niveau du XVIe; la hausse régulière des prêts (constitutions de rente, obligations, etc.); or, c'est là une autre facette du rôle d'intermédiaire du notaire, qu'il semble avoir peu exercé, en milieu rural, au début des temps modernes; la remarquable stabilité des accords et transactions entre personnes, ce qui prouve la nécessité de l'intervention du notaire dans les rapports quotidiens, élémentaires, entre les habitants d'un village; la chute brutale des contrats de mariage à la fin du XVIe siècle, et celle parallèle des testaments. Toutes ces évolutions, vraies ou apparentes, appellent des explications, et on peut facilement avancer des hypothèses, mais n'est-il pas prudent d'attendre des confirmations, par un approfondissement des recherches dans les riches minutiers de Romenay et par des comparaisons avec d'autres villages ?

非非常

Que conclure quant à la problématique principale de cette Journée d'études, le rôle d'intermédiaire - social autant que culturel - du notaire de gros bourg ou de petite ville? Aux deux premiers siècles modernes, il apparaît, à travers notre échantillon, essentiellement comme le garant des paiements, des transferts de biens et de droits; ce qui est logique, si l'on se rappelle que le règlement n'était presque jamais comptant, et qu'il fallait la garantie d'un praticien du droit pour l'assurer dans l'avenir contre les inévitables contestations et mauvaises volontés. Pour les contrats entre membres d'une même famille, et entre une personne et Dieu - moins économiques et financiers, mais ils le sont aussi partiellement - seule une minorité de la population fait appel à lui; il serait important de savoir laquelle. Enfin la vie collective ne requiert sa présence que de loin en loin, mais elle est d'autant plus indispensable dans un village qu'il est souvent le seul juriste, le seul à dire le droit public; encore faudrait-il établir dans quelle mesure il est «neutre» dans l'exercice périfleux de cet autre rôle d'intermédiaire.

> Pierre PONSOT (Centre Pierre Léon, Lyon 2)

NOTES

- 1 Voir Gabriel Chavanel, *Histoire de Romenay*, écrite en 1698 par un lieutenant, officier du seigneur-évêque, première édition Mâcon, 1986.
- 2 Les «réponses à l'enquête de l'Intendant de Bourgogne, Bouchu», Bibliothèque Nationale, fonds Colbert-500, mss. 266, disent «30 maisons dans le bourg, dans les 12 hameaux 60 habitants y compris les propriétaires et les veuves, le surplus des résidents est de 270 dont la moitié ne possède aucun bien terrier»; comme on le voit, la réponse n'est pas très claire, je l'ai traduite par mes «environ 200 feux».
- 3 Bulletin du Centre d'Histoire Économique..., 1973, nº 1.
- 4 Voir son recueil d'études, Notaires et société, Paris, 1985.

QUATRE NOTAIRES DE ROMENAY: LEURS ACTES

	Jean Chappuis		Ph.Guillemod		Fr.Alberton		Claude	Joly
	1538-1556		1568-1596		1627-1632 (sauf 31)		1668-1671	
	nbık	*	upte	*	nbrk	*	nbr	*
1- ventes et acquêts, échanges,donstions	42	51.8	179	60.9	63	22.1	24	11.7
2- quittences	7	8.6	30	10.2	61	21.4	44	21.5
3- emodiations	1	1.2	2	0.6	79	27.8	57	27.8
4- assignals,rentes, obligations	2	2.4	9	3.0	16	6.3	15	7.3
5- prix faits			 		2	0.7	3	1.5
I- vie économique	52	64.2	220	74.8	223	78.5	143	69.7
6- accords,transac- tions	8	9.9	33	11.2	25	9.8	22	10.7
7- partages,invén- taires			15	5.1	5	1.8	6	3.0
8- contrats apprent.					3	1.0		
II- <u>errangements</u>	8	9.9	48	16.3	33	11.6	28	13.6
9- mariages	9	11.1	15	5.1	17	6.0	12	6.0
10- testaments	11	13.6	11	3.7	9	3.1	21	10.2
III- ectes personnels	20	24.7	26	8.8	26	9.1	33	16.1
II- actes publics et IV collectifs	1	1.2	0			0.7	1	0.5
nore d'actes,total	117		354		284		205	
nbre d'actes/an actes identifiés,total	6.1 81		12.2		56.8 284		205	
acces foentifies, total	\ <u></u>				+		 	ŀ